



PARIS, VIII
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 - 524,45

LE QUOTIDIEN DE ROUBAIX-TOURCOING

84, Grande-Rue, 84

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

M. Bérenger ET LES ASSOMPTIONISTES

Nul ne professe plus d'estime que nous pour le caractère de M. Bérenger. Aussi, nul n'a plus regretté que nous de voir cet homme intègre, lorsqu'il fut mêlé à l'instruction de la Haute Cour, perdre une parcelle du légitime prestige que lui valent la loi de sursis qui porte son nom et son infatigable campagne contre la licence des rues.

Nul n'apprécie plus que nous le courage et précieux concours qu'il donne devant le Sénat à la cause de la liberté. Ses efforts ne seront pas vains; ainsi qu'il l'a dit hier : stériles au Sénat, ils seront féconds en France; « la consultation électorale de l'an prochain modifiera l'œuvre des Chambres ». M. Bérenger a ajouté un « peut-être », que nous supprimons dans notre confiance absolue en l'amour de la liberté et en la générosité de la France.

Hier encore, nous nous faisons un devoir de publier son portrait parmi ceux des vaillants défenseurs du droit, de la justice, de la liberté et de l'égalité. Aussi sommes-nous autorisés à l'avertir que la seule concession qu'il ait faite à un gouvernement oppresseur et sectaire lui a été surprise.

« Je ne prends pas, a-t-il dit, la défense d'une Congrégation qui a eu le tort de se mettre en hostilité et même en contradiction avec nos institutions. » Ce qui lui a valu cette belle apostrophe de M. l'amiral de Cuverville :

« Je la prendrai, moi ! »

Eh bien ! tel a été le résultat de la victoire que M. Bérenger n'était pas victime des manœuvres des ennemis des Assomptionnistes, il serait aux côtés de l'amiral de Cuverville pour les défendre.

Que M. Bérenger me permette de lui dire très respectueusement : il a été trompé.

Les Assomptionnistes n'ont jamais été ni en hostilité, ni en contradiction avec nos institutions.

Soumis avec une docilité qui atteint les extrêmes limites des plus douloureux sacrifices aux directions, aux ordres, voire aux moindres désirs du Saint-Père, ils n'ont jamais pu ni combattu, ni se refuser à accepter nos institutions.

Que M. Bérenger veuille bien consulter tous les numéros de la Croix, du temps où elle était dirigée par le Révérend Père Bailly, il y trouvera pas une phrase, pas un mot, pas une virgule qui autorise son assertion.

Les Assomptionnistes ont subi des poursuites rigoureuses qui se terminèrent par un retentissant procès : le travail personnel que je demande à M. Bérenger, pour éclairer sa religion, m'effraya pas M. le procureur de la République. La Croix fut lue, relue, fouillée dans ses expressions comme dans ses intentions, et cependant, à l'audience, M. Bulot ne put relever aucun grief de ce chef. Son seul reproche consista dans la reproduction d'une chanson qui n'avait rien de politique.

Celui qui écrit ces lignes avait alors, comme il l'a aujourd'hui, l'honneur de diriger la politique de la Croix. Il se présenta à l'audience, et dit textuellement ceci :

« Notre polémique peut se résumer en deux mots : Par ordre du P. Bailly, on a imprimé les journaux possibles et les impossibles, sans souci de la vérité. Elle n'y répond pas. Elle critique les actes, et ne s'en prend jamais aux hommes. »

La politique de la Croix peut se définir aussi brièvement :

C'est une politique d'ordre et de liberté, de préservation sociale et de défense religieuse dans le gouvernement établi.

Cette déclaration ne fut l'objet d'aucune critique, ni d'aucun contredit. Elle ne pouvait pas l'être; car, faite en toute sincérité, elle était l'expression de l'exacte vérité.

Comment donc tant de personnes de bonne foi ont-elles, avant M. Bérenger, été convaincues que la Croix suivait une politique d'hostilité aux institutions

avec une violence qui n'épargnait pas les personnes? C'est que nos adversaires, les sectaires maçons et révolutionnaires, sachant que la Croix, à cause de son Christ, ne pénétrait pas dans certains milieux, soit hostiles à la religion, soit indifférents, soit timides, l'ont représentée à ces milieux comme un foyer de haine, de mensonges, de calomnies et d'opposition à la République. Un ministre a osé le dire dans un banquet, et lorsqu'on lui a fourni le moyen de faire la preuve devant les tribunaux, il s'est piteusement dérobé derrière sa qualité ministérielle.

La manœuvre a si pleinement réussi, que M. Bérenger qui a le courage de défendre la liberté n'a pas celui de défendre celle des Assomptionnistes.

A-t-il seulement jamais lu la Croix, quand elle était l'organe du R. P. Bailly? Si l'il l'a lue parfois, y a-t-il trouvé un mot qui justifie ses accusations? Peut-il citer de la part des Assomptionnistes un acte d'hostilité aux institutions établies?

Non, assurément. Mais il a accepté, comme tant d'autres, un cliché perfidement fabriqué et répandu à profusion par les Loges.

Pour la première fois peut-être, à la lecture de cet article, M. Bérenger se demandera, dans la droiture de sa conscience : Est-ce que je me serais inconsciemment trompé? Est-ce que j'ai vraiment accepté sans contrôle un cliché menteur? Sur quel texte, sur quel document, sur quel acte repose mon accusation?

Il ne trouvera ni le texte, ni le document, ni l'acte, et éprouvera la douleur d'un préjudice injustement causé à autrui.

Nous le consolons en lui disant que d'autres se seraient trompés à sa place. Les ennemis de la vérité ont employé tant d'habiletés coupables et de ruses perdues à faire que les honnêtes gens se trompent!

J. B.

GAZETTE DU JOUR

UNE CITATION DE CIRCONSTANCE

Hier, au Trocadéro, en présence du général André, et sous prétexte de glorifier le général Hoche, quelques faux Bretons de Paris, préalablement enduits d'une forte couche de jacobinisme et costumés en défense républicaine, se sont livrés à des ébats maçonniques.

On a joué la Marseillaise rectifiée au goût du jour, et des artistes ont récité quelques morceaux de littérature.

M. Mounet-Sully entre autres a déclamé le « Portrait de Hoche », par Gambetta, où se trouve cette phrase qui est une allusion plutôt indiscrette aux actes du ministère :

« Dans ce pays vous n'aurez la paix, le calme, à l'avenir, qu'avec la tolérance religieuse; c'est là le secret de la pacification. »

Et l'artiste tendait à ce moment son bras du côté de la loge ministérielle, comme si Hoche lui-même apostrophait le ministère de M. Waldeck-Rousseau.

On assure que le général André n'a pas applaudi.

L'ANARCHE UNIVERSITAIRE

Elle s'accroît de plus en plus. On a vu hier que M. Leygues, grand maître de l'Université, était mis en demeure par un groupe d'éèves socialistes révolutionnaires, d'avoir à revenir sur ses discours antérieurs, et nous demandons ce que pensait le ministre de cette manifestation.

Ce qu'il pense, nous le savons aujourd'hui. Il pense que lorsque les élèves socialistes commandent, le grand maître de l'Université ne peut que se soumettre, et il s'est humblement soumis.

Les professeurs déplacés pour propagande antipatriotique seront réintégrés et les élèves punis pour avoir voulu maintenir un peu d'ordre dans leurs établissements seront livrés pieds et poings liés à la vindicte des potaches en émeute.

C'est charmant. Il faut regretter la fin prématurée et tragique de ce pauvre Ravachol. Si Deibler n'avait pas été aussi pressé d'en priver notre doux pays, Ravachol serait tout indiqué pour le poste de censeur général de nos lycées et collèges.

L'ÉTÉ L'ÉTÉ!

Demain 22 juin, l'été de l'année de 1901, commencera exactement à 3 h. 36 m. 48 s.

deur du temps moyen de Paris, et cette saison durera exactement 93 jours 14 heures, jusqu'au 23 septembre.

Jusqu'ici, les chapeaux de paille et les vêtements légers n'ont pas été nécessaires mais voici la caudale qui va sans doute les rendre de saison.

Préparons-nous à essuyer nos fronts. Après nous avoir un peu délassés, le soleil va sévir.

Ajoutons qu'aujourd'hui 21 juin est le jour le plus long de l'année, 17 h. 34. A partir de demain 22, les jours vont décroître de 3 minutes. Déjà!

EN ASIE-MINEURE

LEUR BONNE FOI

Hier, au Sénat, le F. Delpuch a usé de la vieille ruse consistant à signaler un fait dans une contrée du monde si éloignée que personne n'irait en contrôler l'exactitude.

Le fait dénoncé était celui-ci : Brousse, un collège en Asie-Mineure, les Assomptionnistes ou un seul homme paris français, à savoir le Frère cyprien.

Malheureusement pour M. Delpuch, un sénateur, et non des moindres, M. Waddington, arrivait d'Asie-Mineure qu'il avait parcourue il y a quelques années, et M. Waddington a donné à M. Delpuch le démenti cinglant que voici :

« C'est faux, j'ai visité cet établissement, il y a un mois, avec notre ambassadeur, M. Constans, et nous avons vu que les élèves y paraissent admirablement français. »

Nous nous exprimons de confirmer ce démenti par les notes de voyage que nous adresser au voyageur qui, l'an dernier, assistait à la distribution des prix du collège de Brousse :

NOTES DE VOYAGE

Brousse, 18 juillet.

Je croisais me trouver dans un collège de la Métropole de premier ordre, tant les élèves connaissent à fond l'histoire et la géographie de France.

Je remarque que la distribution des prix a lieu le 18 juillet, pour que les enfants aient vacances le lendemain à l'occasion de notre fête nationale du 14.

Après une représentation littéraire donnée par les élèves, j'entends le délégué aux Affaires étrangères dire :

« Mais d'où sont ces enfants? »
« De Brousse ou des environs, lui est-il répondu. — C'est extraordinaire comme ils parlent bien français! »

À la fin de la cérémonie, l'un des principaux négociants de la ville, un Arménien, s'approche de nous :

« Vous ne sauriez croire combien la ville a gagné et gagné chaque année avec ce collège; les jeunes gens qui en sortent deviennent nos meilleurs employés et sont des modèles pour les autres. »

Nous croyons utile de placer en regard de la légende les faits mêmes; en regard du mensonge, la vérité.

D'autre part, le P. Adolphe, Assomptionniste d'Orient, a adressé à M. Delpuch, sénateur, la lettre suivante :

Paris, le 21 juin 1901.

Monsieur le sénateur,

En arrivant aujourd'hui de Constantinople, je trouve dans l'Officiel le passage de votre discours d'hier dans lequel vous déclarez que les Assomptionnistes de Brousse sont Italiens ou Allemands.

M'empresse, comme ancien professeur du collège de Brousse en 1891 et les années suivantes, de vous affirmer que votre bonnet à été surpris; il n'y a jamais eu d'Assomptionnistes à Brousse, mais des catholiques de France; Brousse; nous étions tous de langue française et c'est encore ainsi. On a toujours parlé français au collège où il n'est pas permis d'employer une langue étrangère au français, même en récréation. L'ambassade de France pourrait en témoigner.

J'espère, Monsieur le sénateur, que vous voudrez bien épeler, dans la mesure du possible, ce terme de nature à porter un si grand préjudice à notre œuvre catholique et nationale, et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments religieux.

P. ADOLPHE, Assomptionniste d'Orient, ancien professeur au collège de Brousse (de passage à Paris).

LES ASSOCIATIONS AU SÉNAT

Séance du vendredi matin 21 juin

L'ENSEIGNEMENT

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Fallières.

Le président met en discussion l'article 14 ainsi conçu :

« Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit, ni à donner l'enseignement, s'il appartient à une Congrégation religieuse non autorisée. Les congrégations seront punies des peines prévues par l'article 8, paragraphe 1. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation. »

M. le comte de Blois demande la suppression de cet article.

Je ne me plains pas de la brièveté de l'article, dit-il. Après la discussion de la Chambre, il est très difficile de justifier cet article introduit subitement dans la loi. (Très bien) Pour quel motif l'a-t-on introduit?

Chaque année, les rapporteurs du budget de l'Université ont signalé le développement que prennent les établissements libres d'enseignement. (Applaudissements.)

La liberté d'enseignement est la liberté de conscience. Quand vous aurez touché à la liberté d'enseignement, vous ne serez plus loin de toucher la liberté de penser. (Applaudissements.)

M. le président du Conseil, dans son discours du 25 mars dernier, a dénoncé, comme révoltés contre la loi, les religieux qui ont mis à profit la loi de 1875.

De quel droit cette accusation? M. Tiers dit : La République ne refuse le droit d'enseigner qu'aux ignorants et aux incapables.

Les religieux sont-ils des ignorants et des incapables? Vous savez bien le contraire. Pourquoi alors poursuivre ces religieux? Pourquoi leur empêcher d'user de la liberté et de la tolérance que leur confère la loi?

Vous leur refusez la liberté de vivre en Congrégation. Vous voulez leur refuser la liberté d'enseignement.

Et pourtant, n'inculquerez-ils pas à notre jeunesse le sentiment du meilleur devoir et des meilleures vertus? Ne font-ils pas de bons citoyens Français? Ne font-ils pas aimer la patrie? (Applaudissements.)

En vérité, sur ce point, c'est l'évangile de la liberté. (Applaudissements répétés.) M. Combes, président de la Commission, se livre à une tirade sur la liberté d'enseignement.

(Rires ironiques à droite et à gauche.) Mais il ne faut pas oublier que la liberté d'enseignement est la liberté d'enseigner; mais je n'admets pas comme naturelle la liberté d'enseigner.

« C'est un grand crime pour la République de refuser la faculté d'enseigner. L'œuvre s'efforce de démontrer qu'il est conforme à la tradition. Pendant une heure, il nous a fait de toutes parts des citations d'historiens, d'hommes politiques, de ministres. »

Nous avons le droit rigoureux de soustraire les religieux au droit d'enseigner, dit-il encore. En parlant ainsi, il s'arme que l'éducation catholique est contraire à son esprit républicain. Il oublie son passé et son éducation personnelle.

Il explique, durant une demi-heure, qu'il est libre-penseur.

Il parle contre la faillite de la science, le traité de la conscience et de la morale. Et il estime que la morale est seule bonne, celle qui n'est pas d'un caractère suraffecté. M. le Provost de Launay. — Et vous avez été élevé dans un séminaire.

M. Combes. — L'avancement a été beaucoup plus rapide dans toutes les carrières pour ceux qui avaient reçu l'éducation chez les congréganistes.

M. de Cuverville. — Je proteste. L'avancement, surtout, n'est pas fait au choix, mais au mérite des candidats. (Applaudissements.) La séance est suspendue à 11 h. 30.

Séance du vendredi soir 21 juin

La séance est reprise à 8 heures.

Au début de la séance, on valide l'élection de M. Jourdain dans l'Est.

L'ENSEIGNEMENT

M. de Lamarzelle à la parole sur l'article 14 de la loi sur les associations.

M. Combes prendrait ce matin que l'article 14 n'était pas un attentat contre la liberté de l'enseignement.

D'après aussi le président du Conseil et le ministre de l'Instruction publique, le même article était en dehors de la liberté de l'enseignement.

On agit par voie tortueuse, hypocrite. Le grand orateur de la Chambre en l'enseignement n'a pas entendu que des professeurs.

Elle a entendu aussi des hommes politiques, comme MM. Poincaré et Bourgeois qui se déclarent partisans de la liberté d'enseignement.

Le ministre de l'Instruction publique a approuvé cette thèse à la Chambre; il ne s'agit pas d'enseignement, mais de Congrégation. C'est une confusion.

Dans l'article, en effet, il s'agit du droit individuel d'enseigner. (Très bien.) Vous dites : l'association n'existe plus; mais vous étendez à un individu l'incapacité de l'association.

L'individu qui aura appartenu à une association dissoute pour cause de Congrégation ne pourra plus enseigner; et l'individu qui aura appartenu à une association dissoute pour cause d'immoralité pourra, enseigner.

Il faudrait interdire aux congréganistes le droit d'être en justice, le droit de propriété, le droit de voter.

Le gouvernement a demandé à la Chambre. Et le gouvernement a répondu que c'était une question de Commission parlementaire.

« On chasse les congréganistes de l'enseignement, parce qu'ils ont des idées dont vous ne voulez pas. »

C'est une querelle d'idées. Vous avez tous les moyens de chasser les congréganistes. Vous les expulsez; vous vendez leurs biens. Ce n'est pas assez. Vous voulez trapper les idées (applaudissements), les doctrines. (Applaudissements.)

La famille a-t-elle le droit de faire élever ses enfants d'après les doctrines qu'elle professe? Ou bien l'Etat a-t-il le droit d'imposer une doctrine à lui?

On fait intervenir le droit de l'enfant. L'enfant n'a pas le pouvoir de choisir. Il subit l'éducation qui lui est imposée par la famille dans n'importe quel sens.

« L'Etat peut fixer les conditions d'ouverture d'écoles et contrôler les capacités des professeurs. »

« Il a plus que le droit de tout le monde qui peut ouvrir des écoles. »

« L'Etat peut renforcer l'inspection. C'est son droit. »

Mais l'Etat n'aurait pas le droit d'imposer dans les écoles une doctrine dont la famille ne veut pas. (Applaudissements.)

« L'Etat a le droit de proscrire certaines idées; il n'est pas neutre. »

« Si c'est le droit d'imposer une doctrine, il n'est pas neutre. (Applaudissements.) L'école neutre est une école déshonorée, disait Jules Simon. Et il avait raison. »

C'est la question qu'on discute, c'est la question de la vie humaine, c'est la question de l'avenir de l'homme. Peut-il y avoir neutralité alors?

Et en fait, il n'y en a pas. Ainsi, une circulaire a été lancée pour insinuer la doctrine de la libre pensée. Cette circulaire était signée par un maître de conférence à la Sorbonne.

Elle était envoyée par un Ligué qui a sa tête MM. Brisson et Delpuch.

Si vous faites des écoles libre-penseuses, envoyez vos enfants, mais laissez-nous libres d'avoir des écoles et des professeurs, les idées qui nous sont chères. (Applaudissements.)

M. Waldeck-Rousseau désire une union morale. Le passé démontre que cela est impossible. Pour faire une union morale, il faut une unité de doctrine.

« Y a-t-il unité de doctrine? Mais l'Université? Non. Et cependant le ministre de l'Instruction publique préside l'Université? Parmi les professeurs, il y en a qui professent le fidéisme, d'autres le positivisme. »

On reconstruit les systèmes de philosophie les plus divers. Ils ont la liberté absolue de professer comme ils veulent. Mais l'unité de doctrine? (Applaudissements.)

« Les universitaires se sont prononcés pour la liberté; non pas seulement pour la liberté de leurs adversaires, mais aussi et surtout pour la leur. »

« L'Université veut lutter avec ses rivaux; elle ne veut pas les vaincre en les supplantant. M. Combes prétendait que la liberté d'enseignement n'était pas un droit naturel. »

M. Poincaré, quand il était ministre de l'Instruction publique, disait : « Donner la loi officielle, je m'en contenterai. » (Rires.)

M. Combes professe un grand respect pour les opinions catholiques. Il l'a dit. Pourtant, en 1890, un ministre présidait une cérémonie officielle. Ex ce ministre était M. Poincaré, et Jean-Jacques Rousseau n'était pas d'accord. (Rires et applaudissements.)

M. Combes fait la tête. M. de Lanessan a dit aussi dans un Loge, la Chaire Américaine.

« Il faut écraser l'infamie et l'infamie c'est Dieu. »

« Est-ce là la doctrine rêvée par le gouvernement? »

La doctrine unie, d'après M. le président du Conseil, serait la philosophie du xviii^e siècle. Dans cette doctrine, il y a deux courants. Voltaire et Jean-Jacques Rousseau n'étaient pas d'accord.

Il y avait le courant déiste et le courant matérialiste. Lequel prendrait-il? Le point commun, c'est la haine du catholicisme.

« On ne peut rien fonder sur une négation. Le grand problème à résoudre, la mesure entre le monde du travail et le capital. Mais ce n'est pas vos ministres, collectivistes, qui la mettez. (Applaudissements.) »

ADVENIAT REGNUM TUUM
Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Le Sénat a entendu hier de beaux discours de MM. Mézières et de Cuverville sur l'œuvre des missionnaires.

Dans la séance de ce matin, M. le comte de Blois a fait un beau discours sur la liberté d'enseignement. M. Combes lui a répondu.

L'après-midi, éloquent discours de M. de Lamarzelle sur la liberté d'enseignement.

Le projet sur les retraites ouvrières a déjà failli sombrer à la Chambre. Le renvoi à la Commission, énergiquement combattu par M. Millerand, d'un contre-projet de M. Mirman, n'a été ajourné qu'à 21 voix de majorité.

Aujourd'hui, vendredi, séance hebdomadaire des interpellations.

Les journaux anglais s'émouvent des réunions tenues à Londres en faveur des Boers par le parti libéral.

Des dépêches du Transvaal annoncent plusieurs engagements dans lesquels les Anglais s'attribuent l'avantage.

Les Boers paraissent d'ailleurs avoir peu souffert.

ROME

Rome, 21 juin, 3 heures soir
De notre correspondant particulier :

Le Saint-Père vient de nommer la Commission chargée de la correction et de la révision des livres de l'Eglise orientale. Elle est composée des cardinaux Satolli, Gasca, Steinhuber.

Rome, 21 juin.
Le cardinal Gibbons est parti à 9 h. 45 pour Florence, où il restera huit jours. Il a été salué à la gare par le procureur général des Frères de Saint-Sulpice dont il était l'hôte; puis il se rendra en Normandie pour se reposer pendant un mois.

Le cardinal Gibbons sera à Londres dans la première semaine d'août.

Le cardinal Gibbons a tranché à Rome plusieurs questions concernant Cuba (Philippines) mais on assure que les tentatives faites par le Vatican pour obtenir une représentation diplomatique des Etats-Unis à Rome n'ont pas abouti. (Havas.)

LA HAUTE COUR

C'est demain samedi que M. Boyer de Bouillon, avocat de M. de Lar-Saluces, signifiera la liste de ses témoins au Parquet de la Haute Cour.

On sait que c'est lundi, à 2 heures, que la Haute Cour se réunira pour juger le comte de Lar-Saluces.

Une déclaration de M. Drouot

M. Gall, retour de Saint-Sébastien, a rapporté ses déclarations à ses adversaires touchant le prétendu complot royaliste pour lequel il a été poursuivi et condamné par la Haute Cour, en compagnie de partisans du duc d'Orléans.

M. Drouot a répondu que le ministère n'a fait condamner M. Buffet et M. de Lar-Saluces que pour faire supposer que M. Marcel Habert et lui sont royalistes. C'est en prison que le ministère a fait condamner M. Buffet, quant à M. de Lar-Saluces, ni M. Marcel Habert ni lui ne l'ont jamais vu.

PAS DE CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres n'ont pas tenu ce matin leur réunion habituelle du vendredi. M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ayant été obligé d'assister à la séance du Sénat.

INFORMATIONS DU SOIR

LE CONGRÈS RADICAL

Le Congrès radical et radical-socialiste s'est ouvert à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Mesurure.

« de se soumettre à un accord qui sera le gage du triomphe de mai 1902. »

« Attendez, nous avons pas d'aménité à gâcher, a-t-il dit. « Nous demandons à n'y avoir que des amis. Tous nos amis, tous ceux qui ont le programme républicain et poursuivent le républicanisme, nous sommes tous ensemble, mais c'est avec eux que nous continuerons la bataille de demain. »

Cette allusion à l'entente entre les radicaux et les collectivistes a soulevé des applaudissements prolongés.

Une motion est ensuite présentée par un groupe de congressistes. Elle tend à donner à la Commission des réformes du Congrès le mandat d'établir comme programme maximum le programme total du radicalisme et comme programme minimum la réintégration des articles qui seront écartés pendant la prochaine législature.

Voici les principaux considérants de cette proposition :

« Attendu que si l'on convient d'ouvrir nos rangs à tous les hommes de bien, volonte et de bonne foi, il convient de fixer par un programme la doctrine du radicalisme, ne serait-ce que pour fournir aux électeurs une sorte de pierre de touche à éprouver les candidatures. »

A 9 h. 10, le Congrès élit son bureau définitif : Président, M. René Goblet.

Vice-présidents, MM. Ranc et Camille Pelletan. Secrétaire, M. Maun. Belletre et H. B. M. Goblet prononce une allocution dans laquelle il indique la nécessité de reconstruire solidement le parti radical en vue des élections prochaines.

M. Goblet a ajouté qu'il n'a pas quitté la politique : « c'est elle qui l'a quitté » et il esquissa le programme du vieux parti républicain.

« Il faut, dit-il, combattre ardemment le cléricalisme et son nouvel allié le nationalisme qui, sous une étiquette trompeuse, masque la haine de la République. »

ECHOS PARLEMENTAIRES

LE REGIME DES MINES

La Commission du commerce et de l'industrie s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Muzet.

Elle a approuvé le rapport de M. Fouquet, concluant au rejet de la proposition de loi de M. Zevaès ayant pour but :

1° L'annulation des contrats qui ont aliéné la propriété nationale des mines ;

2° L'exploitation des mines